



**SOPRAGGLO**  
NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE  
80860 NOUVION  
06 07 86 24 58

Bon No : <b>003300265</b>	1ere Gachée : 13:03 (1) Quantité : 8.00 m3	Date : 28/01/2026 bpe2601281930	Zone : ZONE 07			
Client : PINTO PINTO		Réf. commande(2) :	Véhicule : ER279XW			
		Chantier : LE TREPOR LE TREPORT	ER279XW			
		QUAI SUD	Chauffeur : CHRISTOPHER			
		LE TREPORT	CHRISTOPHER			
			Transport :			
			CONSEILS DE SECURITE:			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE		
14:00				00:00		
		Quantite Origine : 32.00 m3	XI:irritant			
		Quantite Restante : 24.00 m3	en aucun cas nos produits			
		Livree Reelle : 8.00 m3	ne doivent être ingurgités			
			ou entrer en contact avec la			
			peau au risque de provoquer			
			des allergies des rougeurs			
			ou des brulures			
Code Formule	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure	Consistance(7)	Dmax
841S4	BPS NF EN 206 A2/CN		XF1, XC3, XC4, XD1 (	0.40 %	S4 (160 à 210 mm)	22.4
Ciment(type et classe) CEM II/C-M (S-L) 42,5 NCP1 NF		Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)		
			300	C 30/37		
Appellation commerciale : BPS C30/37 XF1(F) D22 S4 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 3°C		
Propriétés spécifiées :						
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE		
S4		SPHRE 3000 0.9 %		Nom:		
				Signature du client:		
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:				

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non